

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4389)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 164

présenté par

Mme Brenier, M. Reiss et Mme Meunier

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 14, substituer à la date :

« 30 août 2021 »

la date :

« 15 septembre 2021. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Nous ne pouvons laisser un délai jusqu'au 15 septembre pour les soignants pour se faire vacciner et imposer aux autres publics exposés le 30 août comme échéance.

Les contraintes doivent être les mêmes pour tous, tout comme les incitations positives. Nous devons leur laisser une marge de manœuvre et l'inscrire dans ce texte.